



Hôtel de Ville

59283 RAIMBEAUCOURT

Raimbeaucourt, le 10 juin 2022

Mesdames, Messieurs,
Les Membres du Conseil Municipal

E.V.

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

Vendredi 17 juin 2022

à 19 heures

En Mairie – Salle des Mariages

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du vendredi 1^{er} avril 2022.
2. Conseil Départemental du Nord – Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2021 -Installation de feux micro-régulés rue Sainte Barbe – RD 8.
3. Conseil Départemental du Nord – Demande de subvention au titre du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) 2022 - Réalisation d'un passage piéton avec mise en accessibilité des trottoirs et éclairage public – Rue Sainte Barbe – 1^{ère} priorité.
4. Conseil Départemental du Nord – Demande de subvention au titre du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) 2022 – Panneaux de signalisation renforcée à LEDS – Rues Sainte Barbe, du Maréchal Foch, Jules Ferry – RD 8 – 2^{ème} priorité.
5. Association Jours de Fête en Anciennes – Augmentation de la subvention de fonctionnement annuelle.
6. Taxes et produits irrécouvrables – Allocation en non-valeur.
7. Location de matériels – Remboursement.
8. Lotissement du Chemin Vert - Budget primitif 2022.
9. Décision budgétaire modificative n° 2.
10. Cimetière – Concessions en état d'abandon – Reprise.

11. AMAZON France Logistique SAS – Installation de casiers consignes automatiques – Occupation du domaine public – Convention d’occupation temporaire du domaine public.
12. Réseau Micro-fole – Plateforme culturelle au service des territoires – Engagement de la commune dans la démarche et adhésion – Autorisation de signature de la Charte.
13. Création d’un comité consultatif de l’énergie - Composition
14. Organisation des services communaux – Modification du règlement intérieur - Adoption
15. Personnel communal : mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le groupe de fonction n°1 du cadre de l’emploi de rédacteur territorial.
16. Personnel communal – Suppression d’un poste d’adjoint technique à temps non complet.
17. Cdg59 – Médiation préalable obligatoire (M.P.O.)- Convention.
18. Cdg59 - Dispositif interne de signalement des atteintes à l’intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d’agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d’intimidation – Adhésion de la commune – Convention.
19. Recours à l’apprentissage.
20. Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT).
21. Questions diverses.

A NOTER : Les documents listés ci-après, inclus dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie, sont consultables sur le site Internet de la commune www.raimbeaucourt.fr.

Points n°	
/	Ordre du jour de la réunion et note de synthèse
1	Courriel de M. Bellu – Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1 ^{er} avril 2022
2	AMP 2021-Plan d’aménagement
3	ASRDA 2022-Plan d’aménagement
8	Lotissement du Chemin Vert-Budget primitif 2022
10	Liste et plan des concessions
11	Projet de convention
12	Charte d’adhésion
14	Règlement Intérieur – Avis du CTPI
16	Avis du CTPI
17	Convention
18	Convention
20	Arrêté du 05 mai 2022
20	Arrêté du 10 mai 2022

Les Raimbeaucourtois sont également informés de la date de la réunion par le biais de l'application smartphone.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by several loops and a final vertical stroke.

Alain MENSION

Il est précisé qu'en application du V de l'article 10 de la loi de 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mécanismes dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes sont réactivés jusqu'au 31 juillet 2022.

De fait, les élus peuvent de nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un. Un exemplaire du pouvoir est joint au présent envoi en cas de besoin.